



Document d'information

**pour la mise en œuvre de la loi allemande relative au devoir de
vigilance des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement
(LkSG, « Lieferkettensorgfaltspflichtengesetz ») pour les
fournisseurs du groupe DEUTZ**

Version juin 2024

 Contexte et objectifs

 Durabilité chez DEUTZ

 La loi allemande relative au devoir de vigilance des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement (LkSG) et ses exigences

 Attentes de DEUTZ concernant les droits de l'homme et l'environnement

 Comment et quand devez-vous agir en tant que fournisseur ?

 Analyse des risques dans la chaîne d'approvisionnement de DEUTZ

 Déclaration de principe DEUTZ



Contexte et objectifs



- Nous sommes convaincus que DEUTZ ne peut relever les défis mondiaux qu'en collaborant avec vous :



C'est pourquoi nous poursuivons l'**objectif commun** de concilier la réussite économique avec la **prise de responsabilité sociale, entrepreneuriale et environnementale**.

Nous souhaitons, avec vous, contribuer à la protection des personnes concernées et de l'environnement par notre activité et apporter une contribution positive au bilan de durabilité mondial.

- Une collaboration de confiance avec vous constitue le fondement afin d'atteindre cet objectif
- Cette présentation a notamment pour fonction de :
 - vous communiquer nos attentes relatives à une collaboration de confiance et durable, sur la base de réglementations et de directives importantes ;
 - de vous montrer comment vous pouvez mettre en place ces attentes dans votre secteur d'activité.

Durabilité chez DEUTZ

Nous prenons la responsabilité



« Taking Responsibility »

Stratégie de durabilité DEUTZ



Responsabilité sociale

Notre objectif : le développement constant de solutions de motorisation innovantes pour une mobilité Off-Highway du futur, en faveur de la société dans laquelle nous vivons.



Responsabilité entrepreneuriale

Notre objectif : adopter un comportement juridiquement et moralement correct, assumer une responsabilité mutuelle et relever les défis quotidiens dans un esprit d'équipe.



Responsabilité écologique

Notre objectif : réduire continuellement l'impact de notre activité afin de contribuer à la protection de l'environnement et à la prévention du changement climatique à l'échelle mondiale.

« Faire face au **défi mondial** n'est pas seulement une affaire de politique et de société, c'est aussi et surtout une **affaire d'économie**. »

i Pour en savoir plus sur la stratégie de durabilité de DEUTZ, consultez : [Durabilité chez DEUTZ](#)



La loi allemande relative au devoir de vigilance des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement (LkSG) et ses exigences



« *L'objectif* de la loi allemande relative au devoir de vigilance des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement (LkSG) est d'améliorer la *protection des droits de l'homme* et de *l'environnement* dans *les chaînes d'approvisionnement mondiales*. »

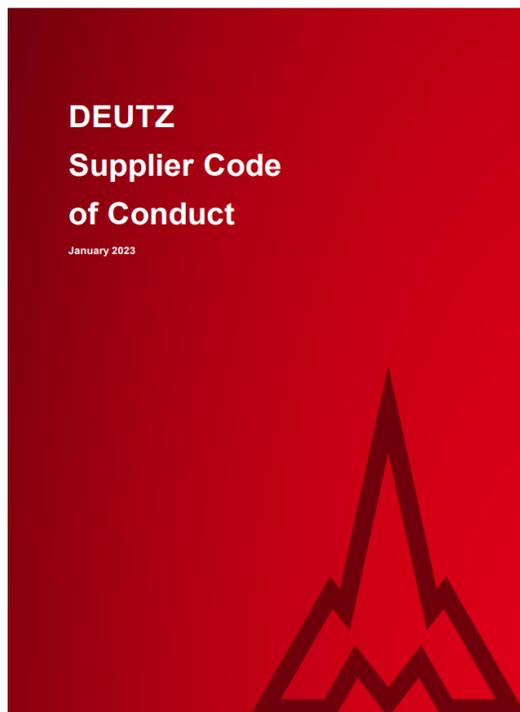


En cas de non-respect du devoir de diligence, de lourdes sanctions, des amendes élevées et des conséquences sur les relations commerciales existantes peuvent être encourues !

- DEUTZ est directement concerné par les obligations légales de la LkSG, c'est pourquoi cela entraîne des obligations indirectes pour vous, en tant que fournisseur
- Nous vous prions donc d'assimiler nos attentes en matière de protection des droits de l'homme et de protection de l'environnement et de les mettre en œuvre par des mesures adaptées afin que nous puissions travailler ensemble en faveur d'un avenir durable

Attentes de DEUTZ concernant les droits de l'homme et l'environnement

Le code de conduite DEUTZ pour les fournisseurs



i Consultez les exigences et attentes détaillées de DEUTZ ici : [Code de conduite DEUTZ pour les fournisseurs](#)

Respect des lois et des réglementations nationales et internationales



- Le code de conduite DEUTZ pour les fournisseurs est basé sur les lois, les conventions et déclarations nationales et internationales
- Nous exigeons de votre part le respect des réglementations internationales relatives aux droits de l'homme et à l'environnement, notamment les points suivants :



- **Déclaration universelle des droits de l'homme** des Nations unies (**DUDH**)
- **Normes fondamentales** de l'Organisation internationale du travail (**OIT**)
- **Principes généraux de l'OCDE** pour les entreprises multinationales
- **Principes directeurs des Nations Unies** relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
- **Principes du Pacte mondial** des Nations Unies (**PMNU**)



- **Accord de Paris sur le climat**
- **Convention de Bâle** sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination
- **Convention de Stockholm** sur les polluants organiques persistants
- **Convention de Minamata** sur le mercure
- **Règlement UE 2017/821 sur les minéraux de conflit**

Responsabilité sociale

Attentes de DEUTZ envers ses fournisseurs concernant les droits de l'homme



- Tolérance zéro pour toute forme de travail des enfants
- Tolérance zéro pour toute forme de travail forcé, d'esclavage et de traitement inhumain de la main d'œuvre
- Pas d'inégalité de traitement et pas de discrimination basée sur l'origine, les opinions religieuses et politiques, l'orientation sexuelle, etc.
- Promotion de l'égalité des chances pour tous les sexes
- Garantie des conditions de travail, des horaires de travail justes et une rémunération appropriée
- Respect de la liberté d'expression, de la liberté d'association et de la liberté de réunion
- Assurance de la protection de la santé physique et mentale sur le lieu de travail
- Préservation des ressources naturelles et exclusion de l'appropriation illégale de terres, forêts et eaux



Les droits de l'homme sont des normes fondamentales, visant à garantir la dignité et l'égalité de tous les hommes.

Il s'agit de droits universels, inaliénables et indivisibles, appartenant à chaque être humain de manière égale.



Responsabilité écologique

Attentes de DEUTZ envers ses fournisseurs concernant l'environnement



- Surveillance et amélioration constantes de l'empreinte écologique → mise en place et application d'un système de gestion de l'environnement et de l'énergie
- Production, transport et élimination des produits respectueux de l'environnement et du climat
- Utilisation efficace et respectueuse de l'environnement des matières premières et des ressources naturelles
- Promotion de la revalorisation des matières premières et des ressources naturelles (économie circulaire)
- Recyclage et élimination systématiques et responsables des déchets et eaux usées
- Pas de violation des obligations environnementales liées à l'utilisation du mercure et des procédés associés, à la manipulation de substances organiques persistantes ainsi qu'aux transferts transfrontaliers et à l'élimination de déchets dangereux
- Prise de mesures en vue d'une réduction des émissions de CO₂ (p. ex. utilisation de systèmes de contrôle des émissions) et transparence sur les émissions générées
- Transparence proactive sur la composition chimique des produits



L'optimisation continue des activités commerciales en cohérence avec leur impact sur l'environnement et le climat est la clé pour assumer votre responsabilité écologique !



Approvisionnement et minéraux de conflit responsables

Attentes de DEUTZ envers ses fournisseurs



- Refus d'un approvisionnement non éthique et illégal de biens et de matériaux pour la fabrication de vos produits pour DEUTZ
 - Pas d'approvisionnement de minéraux provenant de zones de conflit ou à haut risque, en particulier l'étain, le tantale, le tungstène et l'or
 - Mise à disposition d'informations sur l'utilisation de minéraux de conflit au moyen du « Conflict Minerals Reporting Template » (CMRT)
 - Collaboration exclusive avec des fonderies et des raffineries évaluées comme étant conformes au « Responsible Minerals Assurance Process » (RMAP)
 - Partage de ces informations aux sous-traitants
- i** Vous trouverez ici notre guide sur la gestion des minéraux de conflit : [DEUTZ Directive sur les minéraux de conflit](#)





Comportement commercial éthique

Attentes de DEUTZ envers ses fournisseurs



- Garantie d'une concurrence loyale et interdiction de pratiques concertées avec d'autres concurrents ainsi que des abus de position dominante de marché
- Mise en œuvre d'une stratégie de tolérance zéro en matière de corruption et d'extorsion
- Prévention des conflits d'intérêts et prises de décision uniquement sur la base de critères objectifs et factuels
- Mise en place de dispositifs de protection de la propriété intellectuelle
- Respect de la protection des données et traitement des données uniquement dans un but précis, conformément aux lois en vigueur sur la confidentialité (p. ex. RGPD)
- Interdiction de blanchiment d'argent et du financement du terrorisme et refus de paiements en espèces pour les transactions commerciales
- Exclusion des listes de sanctions et des activités commerciales avec des fournisseurs sous-traitants figurant sur les listes de sanctions

Comment et quand devez-vous agir en tant que fournisseur ?



- En mettant en place des processus commerciaux et des systèmes de gestion appropriés, vous pouvez identifier rapidement les risques et violations liés aux droits de l'homme et à l'environnement
- Si vous avez une (potentielle) connaissance de violations des attentes de DEUTZ, veuillez nous le signaler immédiatement
 - De telles violations peuvent également se produire chez vos fournisseurs. Veuillez également nous en informer
 - Toute violation peut être signalée par le système d'alerte de DEUTZ, y compris de manière anonyme, si vous le souhaitez :
 - i** [Système d'alerte DEUTZ](#)
 - Si vous constatez des risques et violations liés aux droits de l'homme ou à l'environnement, veuillez prendre immédiatement des mesures préventives et correctives pour les éviter, les éliminer et les minimiser
- Nous vous recommandons également, dans la mesure où la loi ne l'exige pas déjà, de mettre en place un système d'alerte adapté dans votre entreprise, permettant à vos collaborateurs et fournisseurs de signaler tout risque ou violation liés aux droits de l'homme et à l'environnement



Analyse des risques dans la chaîne d'approvisionnement de DEUTZ

Une approche en trois étapes pour déterminer les risques liés aux droits de l'homme et à l'environnement



Analyse de risque abstraite

- Veille générale des risques de tous les fournisseurs au moyen d'un outil informatique basé sur l'IA
- Sources d'information publiques comme base pour la veille des sujets relatifs aux droits de l'homme et à l'environnement
- Criticité des risques pays et groupes de produits (p. ex. huile, liquide de refroidissement, produits chimiques, batteries, etc.)
- Évaluation et priorisation des risques abstraits déterminés



Analyse de risque concrète

- En cas de risques existants : Obligation de participer à une évaluation détaillée sur deux plateformes d'évaluation possibles
- Fournisseurs TOP : participation volontaire à l'évaluation
- Notamment analyse concrète des domaines liés à l'environnement, l'éthique, les droits de l'homme et du travail
- Évaluation des résultats et identification des potentiels d'amélioration*

* Fin du processus en cas de risques non confirmés



Définition de mesures préventives et correctives

- Définition des mesures de prévention, de minimisation et d'élimination des risques déterminés
- Incitation à mettre en œuvre ces mesures via les plateformes d'évaluation ou par contact direct
- Prise en compte de la mise en œuvre des processus de décision de l'entreprise



Si DEUTZ vous a identifié comme fournisseur à risque lors des processus ci-dessus, vous êtes contraint de mettre en œuvre les mesures préventives et correctives nécessaires !

DEUTZ

Declaration of principles

Pursuant to section 6 (2) of the German Supply Chain Due Diligence Act (LkSG)

December 22, 2023

Déclaration de principe DEUTZ

conformément au § 6 paragraphe 2 de la LkSG



- Avec cette déclaration de principe, DEUTZ répond aux exigences de la loi allemande relative au devoir de vigilance des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement entrée en vigueur au 1er janvier 2023 et documente les attentes relatives aux droits de l'homme et à l'environnement aussi bien pour ses propres collaborateurs que pour vous, nos fournisseurs
 - DEUTZ considère votre respect et votre mise en œuvre comme une condition impérative pour nos échanges professionnels et commerciaux
 - Dans la déclaration de principe, vous trouverez des informations détaillées sur le processus d'analyse des risques, les risques déterminés ainsi que les mesures préventives et correctives intégrées chez DEUTZ
- i** Consultez la déclaration de principe ici : [Déclaration de principe DEUTZ](#)



Merci beaucoup !

DEUTZ AG

Ottostr. 1

51149 Köln

Telefon: +49 (0) 221 822-0

Fax: +49 (0) 221 822-3525

E-Mail: info@deutz.com

www.deutz.com